



Oubli d'une succession après dignature du compromis de vente

Par **NIKOPAPILLON**, le **18/10/2010** à **14:11**

Bonjour,

ma compagne et moi avons signé un compromis de vente pour l'achat d'une maison de village le 14 septembre 2010.

le prêt bancaire a été accepté le 05 octobre 2010.

La signature de l'acte de vente a été fixé le 14 novembre 2010.

Je viens d'apprendre ce jour, le 18 octobre 2010 par un simple coup de fil au notaire en charge de la rédaction de l'acte, que celui-ci vient de découvrir une succession 'oubliée'...6 petits enfants.

L'acte de vente, si la vente est acceptée par l'ensemble des héritiers ne pourra donc pas avoir lieu dans les délais indiqués au compromis.

Qui plus est, dans le cas d'une signature après le 01 janvier 2011, je perds par la même occasion les crédits d'impôts sur les intérêts.

Quels sont mes recours ?

cordialement,